



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 10 avril 2024

Délibération n° 52

L'an deux mille vingt quatre, le dix avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 04 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
12/04/2024

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celline GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Ont donné procuration :

Monsieur Roland LONJON à Madame Ginette VINCENT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Absent(e) :

Monsieur Stéphane CLABAUX

Secrétaire de séance : Maryline BRUN

La séance a été levée à : 23H59

Rédacteur : Thibaud Berger Finances

Objet :	Budget annexe Vente d'Énergie : affectation du résultat 2023
----------------	--

Rapporteur : Caroline BARRE

En application de l'instruction budgétaire et comptable M4, le résultat de fonctionnement constaté au compte administratif, et dès lors que ce résultat est positif, est affecté par décision de l'assemblée délibérante comme suit :

- à titre prioritaire en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour la couverture du besoin de financement de la section

Délibération n°52 du mercredi 10 avril 2024

d'investissement, dès lors que le solde d'exécution des restes à réaliser de cette section est négatif,

- en report de fonctionnement sur l'exercice suivant pour la partie excédant la couverture du besoin de financement.

Les résultats d'exécution du budget annexe « Vente d'Énergie » au titre de l'exercice 2023 tels qu'ils apparaissent au compte administratif sont résumés comme suit :

1 - Section d'Investissement

Dépenses 2023	106 500,00
Recettes 2023	77 746,03
Résultat de l'exercice	-28 753,97
Résultat antérieur reporté	-11 286,53
Résultat de clôture à reporter	-40 040,50

Ce résultat de clôture est repris au budget primitif 2024 au compte 001.

Solde des restes à réaliser	0,00
Report dépenses	0,00
Report recettes	0,00

Besoin de financement de la section investissement compte tenu des RAR	-40 040,50
---	-------------------

2 - Section de fonctionnement

Dépenses 2023	97 654,55
Recettes 2023	178 482,64
Résultat de l'exercice	80 828,09
Excédent antérieur reporté	163 461,91
Résultat de clôture	244 290,00

3 - Affectation du résultat

Résultat de clôture à affecter	244 290,00
Besoin de financement de la section investissement compte tenu des RAR	-40 040,50
Affectation en réserves (1068)	40 040,50
Affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement (002)	204 249,50

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 02/04/2024

Le Conseil Municipal :

- DÉCIDE d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2023 tels que résumés ci-dessus et d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

- Résultat de clôture (excédent) : **244 290,00 €**,
- Affectation en réserves au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : **40 040,50 €**,
- Affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement au compte « 002- Excédent antérieur reporté » : **204 249,50 €**.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 043-214301574-20240411-DEL_2024_0080-DE



Signé le 10 avril 2024,
Le Secrétaire de séance,
BRUN Maryline,
Conseillère municipale.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 10 avril
2024